Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le 11/04/2025
ID : 056-215601402-20250404-2025040419-BF

MORÉAC

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 4 avril, à 20 heures 00, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

Conseillers en exercice : 26	**Présents : 18**	**Votants : 24**

Présent.es :
Pascal ROSELIER, Marie-Christine TALMONT, Maurice POUILLAUDE, Marie-Pierre PICAUT, Nathalie PICAUD, Didier LE GAILLARD, Franck LORIC adjoint.es au Maire, Isabelle LAURENT, Jean-Pierre RIQUELME, Anne JOUANNIC, Mikaël MARZIN, Stéphanie LE TOQUIN, Véronique LAMOUR, Ghislain CANTE, Karine LE NET, Séverine PUISSANT, Tristan CAMPS, Emilie LORIC.

Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :
Monique BOURALY à Anne JOUANNIC
Morgane LE TOHIC à Maurice POUILLAUDE
Denis DAVID à Didier LE GAILLARD
Sonia LE PALLUD à Marie-Pierre PICAUT
Yoann LE FICHER à Marie-Christine TALMONT
David TALMONT à Franck LORIC

Absent.es excusé.es sans pouvoir :
Gabin MOISDON

Absent.es : Romy LE HOUEZEC,

Secrétaire de séance : M. Tristan CAMPS

Date de convocation du Conseil municipal : 28 mars 2025

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le 11/04/2025
ID : 056-215601402-20250404-2025040419-BF

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les instructions budgétaires M57 et M4 ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 relatif au budget principal de la commune et aux cinq budgets annexes ;

Vu les maquettes budgétaires relatives au CFU 2024 ;

Ceci étant exposé,

Madame Marie-Christine TALMONT, élue déléguée aux finances et aux ressources humaines présente le rapport suivant :
Il est proposé d'affecter le résultat 2024 pour les budgets ci-après.

- Budget Principal de la commune :

Suite aux résultats du CFU 2024 (CA) et conformément aux textes cités en référence, il convient d'affecter **le résultat excédentaire** à la section d'investissement *(compte 1068)* du budget primitif 2025, pour un **montant total de 1 411 818.07 €, et d'affecter le résultat excédentaire d'investissement pour un montant de 19 210 828.55€ au 001 en recette.**

- Budget Lotissement La Sitelle :

Suite aux résultats du CFU 2024 (CA) et conformément aux textes cités en référence, le déficit de 99 841.76€ de la section de fonctionnement est reporté au 002 en dépense sur 2025 et le déficit de 18 245.85€ de la section d'investissement est reporté au 001 en dépense sur 2025.

- Budget Lotissement La clé des Champs :

Suite aux résultats du CFU 2024 (CA) et conformément aux textes cités en référence, il convient d'affecter **le résultat excédentaire pour un montant total de 1.53 € au 002 en recette de fonctionnement,** et d'affecter **le résultat déficitaire** de la section d'investissement **pour un montant total de 529 902.16 € au 001 en dépense.**

- Budget Lotissement Les poètes 2 :

Suite aux résultats du CFU 2024 (CA) et conformément aux textes cités en référence, il convient d'affecter **le résultat excédentaire** de la section de fonctionnement **pour un montant total de 0.20 € au 002 recette,** et d'affecter le résultat déficitaire de la section d'investissement **pour un montant total de 2 304.00€ au 001 en dépense.**

- Budget Énergies Photovoltaïque :

Suite aux résultats du CFU 2024 (CA) et conformément aux textes cités en référence, il convient d'affecter **le résultat excédentaire de la section de fonctionnement pour un montant total de 3 037.57 € au 002 en recette** et d'affecter **le résultat excédentaire** de la section d'investissement **pour un montant total de 3 793.96€ au 001 en recette.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE, à l'unanimité, par un vote à main levée :

- **D'APPROUVER** l'affectation du résultat 2024 des budgets précités, tel que présenté en séance, conformément aux maquettes annexées et à la présente délibération ;
- **De DONNER** à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les documents s'y rapportant.

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le
ID : 056-215601402-20250404-2025040419-BF

Fait et délibéré à Moréac,
Le 4 avril 2025

Le secrétaire de séance,
Tristan CAMPS

Le Maire,
Pascal ROSELIER

MAIRIE DE MORÉAC (Morbihan)